



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

Offlanges, le 26 décembre 2016

Présents : MM. Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Absents : MM. Cédric BARBIER, Jean MICHAUD

Secrétaire de séance : Mme Ludivine GERARDIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 NOVEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC CCJN MISE A DISPOSITION SERVICES

M. le maire informe les conseillers qu'à la suite de la dissolution de la communauté de communes Nord-Ouest Jura (CCNOJ) au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de passer une nouvelle convention avec la communauté de communes Jura Nord (CCJN) pour disposer de moyens afin d'assurer l'entretien de la commune.

Ludivine GERARDIN : Qu'en est-il des contrats de travail de nos salariés, en termes de lieux et de périmètre de travail, de remboursements de frais kilométrique, etc. ?

Réponse de M. le maire : la commune n'a pas de pouvoir sur les contrats que la CCJN conclut avec les salariés.

Remarque de Jean-Michel GRAS : Est-ce bien normal que les décisions sur les tarifs des prestations soient prises par la CCJN avant la fusion ?

Réponse de M. le maire : Ce sont des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017.

Effectivement, beaucoup de choses ont été réglées sans nous consulter, par le préfet, avant la fusion.

Par 7 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention et accepte les tarifs suivants :

CODE	INTERVENTIONS POSSIBLES	TARIF HORAIRE
1	Ouvrier sans matériel	21,00 €
2	Camion	50,00 €
3	Micro tracteur	45,00 €
4	Tondeuse	35,00 €
5	Désherbage/main	35,00 €
6	Débroussailleuse/main	35,00 €
7	Tronçonneuse	35,00 €
8	Taille-haie	35,00 €
9	Souffleur	35,00 €
10	Nettoyeur haute pression	35,00 €
11	Nacelle location	55,00 €
12	Broyeur location	50,00 €
13	Cylindre compacteur location	35,00 €
14	Combiné à bois	25,00 €
15	Cellule désherbage	25,00 €

LOYER LOGEMENT COMMUNAL 14 RUE DU LAVOIR

M. le maire informe les conseillers que le loyer du logement communal situé 14 rue du Lavoir de 310 € a été établi par délibération du 2016-46 du 18 novembre 2016 par rapport à une estimation de sa surface de 75 m² environ.

Le certificat de surface habitable en date du 22 novembre 2016 donne une superficie de 90,90m².

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 350 € le loyer mensuel de ce logement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

DEVIS TRAVAUX ELECTRICITE SALLE DES FETES

M. le maire informe qu'il n'a reçu qu'un devis de l'entreprise DIETRE en réponse à sa demande du 7 décembre 2016.

M. LENOBLE présente un devis qu'il a obtenu le 16 décembre 2016 de la société ACS ELECTRICITE de BONBOILLON (70150) qui présente une différence de prix d'environ 1000€. Il rappelle aussi qu'il fait partie de la commission travaux, qu'il est architecte de profession, et que de ce fait il a quelques compétences et profite d'un répertoire de professionnels locaux. Il ne comprend toujours pas pourquoi il n'est jamais sollicité pour toutes ces questions et prises de décisions.

Jean-Claude THABARD dit aussi qu'il a fait des demandes de devis auprès de plusieurs professionnels et qu'elles sont restées sans réponse.

M. le maire propose de reporter la décision afin de laisser le temps à l'entreprise ACS d'affiner son devis après visite des lieux.

Le conseil accepte cette proposition.

DEVIS TRAVAUX FORET 2017

M. le maire présente la proposition de devis établi par l'ONF pour le programme des travaux à réaliser en forêt communale en 2017.

Remarque de Alexandre Lenoble : n'y a-t-il que l'ONF qui peut faire ces travaux ?

Réponse de Mr le maire : La commune a toujours travaillé avec les services de l'ONF, et dans la Serre je vois régulièrement le personnel de l'ONF effectuer des travaux.

Le conseil municipal accepte par 5 voix pour, 1 contre (Alexandre LENOBLE s'oppose car il n'y a qu'un devis, donc aucune mise en concurrence) et 3 abstentions ce programme dont le coût est réparti comme suit :

- Fonctionnement : 1 492,60€ HT
- Investissement : 2 130,20€ HT

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°5

Afin de permettre l'intégration des travaux réalisés sous mandat SIDEC pour l'opération N°139002M de restauration de l'intérieur de l'église, le conseil municipal décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

- DEPENSES : Article 2313 (041) constructions 217 036,90 €
- RECETTES : 238 (041) Avances versées sur cdes immos corporelles 217 036,90 €

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°6

Afin de permettre la régularisation des écritures passées en 2007 pour l'intégration des travaux réalisés sous mandat SIDEC pour l'opération N° 044002 Effacement BT centre village, le conseil municipal décide, à l'unanimité, des ouvertures de crédits budgétaires suivantes :

- DEPENSES : Article 16878 (041) Autres organismes et particuliers 17 046,07 €
- RECETTES : 10222 (041) F.C.T.V.A. 17 046,07 €.

OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENTS 2017 BUDGET PRINCIPAL

Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2017, M. le maire propose d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement pour la somme de 15 000 € affectés comme suit :

- Article 2117 Bois et Forêts : 5 000 €
- Article 21 318 Autres bâtiments publics : 10 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire informe les conseillers qu'une réunion du conseil sera programmée en janvier afin de délibérer sur les clés de répartition à la suite de la dissolution de la CCNOJ.

Jean-Michel GRAS : Une personne de la CCNOJ est envoyée 3h00/semaine à Dole, n'était-il pas possible d'éviter ce genre de situation ?

Réponse de M. le maire : Pour ces questions, le préfet n'a pas tenu compte des délibérations de la CCNOJ qui n'apparaissent pas dans son arrêté.

Jean-Michel GRAS : dans la clé de répartition de la CCNOJ, où sont les 600 000€ de déficit annoncé par la CCNOJ ?

Réponse de M. le maire : Le préfet du Jura, sur avis de la chambre régionale des comptes, avait augmenté les impôts de 25%. Je vous ai envoyé la répartition des restes à recouvrer.

Jean-Michel GRAS : sur la part intercommunale et non pas sur la totalité comme cela avait été annoncé. Les 600 000 € de déficit ont donc disparu.

Réponse de M. le maire : c'est une situation d'il y a deux ans. Les comptes se sont assainis. Aujourd'hui il s'agit de 177 000 € de restes à recouvrer.

Jean-Claude THABARD rappelle que les dépenses n'étaient pas très justifiées, en oubliant les recettes qui arrivaient l'année d'après et il n'est plus utile de revenir sur ce sujet.

La cabine téléphonique de France Télécom sera supprimée courant 2017.

La compétence eau :

L'intercommunalité Jura Nord prendra la compétence assainissement en 2018 puis eau en 2020. Théoriquement d'après la loi Notre nous ne devrions plus avoir la compétence eau, nous n'aurons donc plus le budget eau à gérer. Les investissements que nous faisons sur notre réseau nous le faisons pour la commune, en espérant que nous pourrions conserver notre réseau.

La recherche d'un(e) employé(e) sera lancée début 2017 pour le ménage dans les bâtiments communaux.

Alexandre LENOBLE demande si monsieur le maire a enfin eu les registres du pont bascule afin de vérifier les comptes dus par le carrier. M. le maire répond qu'il a écrit à l'ONF et n'a pas de nouvelles et qu'il contactera l'ONF ultérieurement.

Ludivine GERARDIN demande où en est la résolution de l'identification et la stérilisation des chats errants. Réponse de M. le maire : ce n'est pas la priorité. On verra l'année prochaine.

Alexandre LENOBLE demande l'avancement du projet de la cabane de chasse. M. le maire répond qu'il attend le résultat de l'assemblée générale de l'ACCA et un courrier de son président. Jean-Michel GRAS précise que c'est un projet qui concerne avant tout la commune et qu'il serait bien qu'on en discute tous ensemble.

Jean-Michel GRAS annonce que le mur de la cantine rue de la CHAUX est tombé ce jour. L'entreprise qui était là pour le refaire, a mis tous les matériaux tombés chez lui et sur la commune.

La séance est levée à 21H30